

EXTRAIT DU REGLEMENT CORRIDA D'AMBERT DU 14 DECEMBRE 2024

1) ORGANISATION

Le samedi **14 décembre 2024** le club « Courir en Livradois Forez » organise la Corrida de Noel, course pédestre avec classement sur le temps.

Concept de la course

L'événement est composé :

- D'une course pour les catégories les plus jeunes (Eveils et Poussins) et d'une course de 3km pour la catégorie benjamin, sans chronométrage.
- D'une Course en ligne dans les rues d'Ambert sur des distances de 4,5 km (réservé aux minimes) et 6 km (à partir de cadet).
- D'une Course à l'Américaine : Les 20 premiers au scratch de la course de 6km y participeront Sur un parcours de 400m

Population concernée : Coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, âge minimum 13 ans + courses « enfants » (éveil, poussins et benjamins)
Le classement général s'effectuera par catégories F.F.A et scratch.

les podiums seront réalisés à l'issue de la course à l'Américaine

Cette course est inscrite au calendrier fédéral, déclarée à la Commission Départementale des courses Hors Stade. CDCHS 63
Elle s'effectue obligatoirement individuellement.
Cette épreuve est soumise au règlement des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

Modalités et documents obligatoires

Personnes mineures faisant l'objet d'un classement (courses benjamins, minimes et cadets)

Pour les personnes mineures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la **FFA**, Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
 - D'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- Licences acceptées** : Triathlon, UFOLEP, FSGT ou sports.

OU

- D'un Questionnaire de Santé

L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale **renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé** dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une «réponse positive».

Document à charger ou à présenter lors du retrait des dossards (disponible sur notre site)

A défaut, elles sont tenues de produire un **Certificat Médical** attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

En l'absence de l'un de ses documents l'inscription ne sera pas possible

Personnes majeures

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées

Autres licences acceptées : Triathlon, UFOLEP, FSGT ou sports.

- D'une **attestation** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « **PPS** ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Le certificat médical n'est plus accepté

Récupération des dossards et inscriptions

L'accueil pour la remise des dossards et des inscriptions sur place aura lieu au Gymnase du Lycée Blaise Pascal d'Ambert rue Blaise Pascal à partir de 14H30,

Inscription et paiement en ligne possible jusqu'au samedi 14 décembre 14h00.

Inscription sur place possible jusqu'à 30' avant chaque départ.

Parcours

Le parcours est un circuit de 1,5 km tracé dans les rues d'Ambert, à accomplir 3 fois pour la catégorie minime (soit 4,5km) et 4 fois pour les catégories à partir de cadet (soit 6 km) avec départ

de la Mairie annexe et arrivée place Charles de Gaulle à hauteur de la Fontaine.

D'un parcours de 400m tracé dans les rues d'Ambert pour la course à l'Américaine à parcourir 7 fois

2) OBLIGATION DES ORGANISATEURS

Après la vérification des PPS ou des licences sportives et du paiement de l'inscription, l'organisation s'engage, envers chaque coureur participant :

- A fournir un dossard par coureur, qui devra être porté visiblement sur la poitrine ou sur la cuisse, sans être plié.
- A mettre en place pour l'organisation de la course, tous les moyens nécessaires pour respecter le règlement FFA des Courses Hors Stade en vigueur.
- A vérifier et valider l'engagement sur un formulaire papier.
- A enregistrer les résultats au moyen d'un fichier informatique et à les diffuser.
- A mesurer les temps au moyen de chronomètres électroniques officiels.
 - A afficher le présent règlement complet ainsi que le règlement fédéral de lutte contre le dopage au Gymnase du Lycée Blaise Pascal d'Ambert, lieu d'inscription et de retrait des dossards.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs et le propriétaire des locaux loués déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou dans les locaux utilisés.

L'organisation s'engage auprès des différentes instances :

- A mettre en place le cas échéant des locaux nécessaires pour effectuer des contrôles antidopage
- A assurer la réparation des dommages et/ou dégradations de la voie publique imputable aux concurrents ou aux bénévoles.

3) OBLIGATIONS DES COUREURS

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restrictions ni réserves du présent règlement affiché et disponible sur le site Internet de l'association.

Les coureurs s'engagent également à :

- A respecter les lieux prêtés par la municipalité d'Ambert et le Lycée Blaise Pascal
- Ne pas jeter de déchets sur les lieux de l'organisation, ni sur les parcours.
- Une disqualification sera appliquée à chaque contrevenant.

4) PORT DU DOSSARD

- Ne pas céder ou échanger de dossard

- Chaque coureur s'engage à franchir la ligne d'arrivée en portant le dossard attribué lors de son inscription d'une façon visible et lisible par les deux équipes de chronométrage et scripts.
- Les coureurs qui franchiront la ligne d'arrivée sans dossard seront disqualifiés.

5) RAPPELS DES CAUSES DE PENALITE OU DE DISQUALIFICATION

La liste non exhaustive des causes de disqualification ou de pénalité est la suivante :

- Absence ou falsification de dossard → disqualification
- Echange ou cession de dossard → disqualification
- Non pointage aux postes de contrôle (check points) → disqualification
- Non- assistance à concurrent en difficulté → disqualification
- Ravitaillement en dehors des zones prévues → disqualification
- Pollution ou dégradation volontaire des sites traversés → disqualification

6) RECOMPENSES

Seront récompensés :

- Les classements scratch masculin et féminin
- Le 1er homme et 1ère femme de chaque catégorie à partir des minimimes
- Les 3 derniers éliminés pour la course à l'américaine

La remise des récompenses aura lieu au Gymnase du Lycée Blaise Pascal à l'issue de la course à l'Américaine suivi d'un buffet.

Cet établissement sera le support logistique unique de la course.

7) ANNULATION - REPORT

- L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile.
- L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, etc.) et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.

8) RECLAMATIONS

Tout coureur désirant porter réclamation devra le faire oralement au directeur de course à l'arrivée et devra impérativement confirmer sa réclamation par écrit dans les 3 jours ouvrés auprès des

responsables de l'association organisatrice.

Sans confirmation écrite, les réclamations seront considérées comme nulles et non avenues.

9) DIVERS

Reportages photographiques et vidéos

Ils seront assurés par des bénévoles de l'association. Les diaporamas et vidéos seront mis à disposition sur le site Internet CLF, <http://www.clf-ambert.fr> et réseaux sociaux.

Du fait de son engagement, chaque coureur donne un pouvoir tacite à l'association pour utiliser toute photo ou image filmée concernant l'événement.